



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Détention de Christophe Gleizes

Question au Gouvernement n° 1629

Texte de la question

DÉTENTION DE CHRISTOPHE GLEIZES

Mme la présidente . La parole est à M. Michel Lauzzana.

M. Michel Lauzzana . Il y a deux ans, quasiment jour pour jour, Christophe Gleizes était arrêté en Algérie. Originaire d'Agen, dans ma circonscription, il est aujourd'hui le seul journaliste français emprisonné dans le monde. La représentation nationale lui témoigne son soutien plein et entier ainsi qu'à sa famille.

Je félicite le gouvernement pour les signaux qu'il a su envoyer ces dernières semaines : le déplacement du garde des sceaux à Alger, puis la réception par le ministre de l'intérieur de son homologue algérien ce lundi 1er juin. Ces gestes témoignent d'une volonté de renouer un dialogue nécessaire et indispensable à nos relations bilatérales.

Mais Christophe Gleizes est toujours enfermé. Arrêté il y a deux ans, il est en prison depuis quasiment un an, alors que son seul crime est d'avoir exercé son métier de journaliste. La profession, mobilisée, est sous le choc, sa famille meurtrie.

Dans le cadre de la reprise de nos relations diplomatiques, quelles actions concrètes le gouvernement entend-il mener auprès des autorités algériennes pour obtenir la libération de Christophe Gleizes ? La discussion de sa situation figurera-t-elle explicitement à l'agenda des prochains échanges bilatéraux ? Pouvez-vous nous dire où en est la mobilisation consulaire et diplomatique en sa faveur ?

La liberté de la presse n'est pas négociable. La République doit un soutien plein et entier à ce citoyen et journaliste français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Noël Barrot, *ministre de l'Europe et des affaires étrangères* . Je vous remercie de rappeler la situation de notre compatriote Christophe Gleizes, une figure à laquelle la ville d'Agen – où sa famille trouve ses racines –, ainsi que le Lot-et-Garonne dans son ensemble, est particulièrement attachée. À tous les niveaux – jusqu'au président de la République –, nous nous mobilisons pleinement pour obtenir sa libération. Cela nous a permis d'obtenir le 11 mai une première visite consulaire. Nos équipes sur place lui ont rendu visite et ont pu s'assurer que son état physique et moral était bon, malgré la difficulté de l'épreuve qu'il traverse.

Cette mobilisation s'amplifiera, en lien étroit avec la famille de Christophe Gleizes, dont je veux saluer la dignité et le courage. Sa mère a ainsi adressé au président algérien une lettre afin de lui demander d'envisager de lui accorder une grâce. Nous souhaitons qu'une réponse positive lui soit adressée. Le monde du sport mais aussi celui de la presse et des médias, particulièrement attachés à la figure de notre compatriote, se mobilisent également pour appeler à sa libération.

Les visites récentes à Alger de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, du ministre de la justice et du ministre de l'intérieur et, cette semaine, celle du ministre de l'intérieur algérien à Paris sont autant d'occasions de faire passer des messages. Nous persévérons car, comme vous, nous considérons que la liberté de la presse n'est pas négociable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente . La parole est à M. Michel Lauzzana.

M. Michel Lauzzana . Je pense à la famille de Christophe Gleizes, qui vient de partir en Algérie pour lui rendre visite et sera très heureuse de cette réponse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe EPR.*)

Mme la présidente . Nous pensons à eux.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1629

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2026